

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 octobre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

## PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SDT)

*Urbanisme - Adrien Calvear*

0485.922.669 – [adrien@calvaer.be](mailto:adrien@calvaer.be)

Le Schéma de développement du territoire (SDT) est un document qui définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Afin de permettre à la Wallonie de mieux anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population, le Gouvernement wallon a adopté le 30 mars 2023 un nouveau projet de schéma de développement du territoire (le SDT).

Il comprend 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité :

- l'optimisation spatiale, le développement socio-économique ;
- l'attractivité territoriale ;
- la gestion qualitative du cadre de vie ;
- la maîtrise de la mobilité.

Le projet de SDT propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain. Le projet de SDT a été soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023. Le Conseil communal était invité à remettre son avis pour le 28 juillet au plus tard. Estimant qu'il n'avait pas le temps d'émettre un avis circonstancié dans un délai si court, le Conseil a émis en date du 22 juin un avis défavorable. Ceci étant, le Conseil a néanmoins souhaité prendre le temps d'émettre un avis étayé, bien qu'en dehors du délai qui lui était imparti.

Après analyse du document, Le Conseil communal adhère au bienfondé des objectifs poursuivis par le SDT.

Les conditions suivantes lui semblent indispensables pour garantir une bonne mise en œuvre de l'outil :

- prévoir un temps suffisant entre l'adoption définitive du CoDT et du SDT et leur entrée en vigueur, afin de permettre aux autorités locales de préparer leurs implications et leur application ;
- prévoir un résumé vulgarisé et illustré et garantir une formation et une information préalable et complète ;
- mettre en place les procédures et processus qui permettront d'assurer à l'avenir une évaluation, et le cas échéant une "mise à jour" plus récurrente de l'outil ;
- réaliser une étude d'impact sur les finances communales relatives à l'ensemble des principes et mesures repris dans le SDT.

## VENTE PUBLIQUE DE BOIS DE CHAUFFAGE - EXERCICE 2024

*Eaux et forêts - Adrien Calvear*

0485.922.669 – [adrien@calvaer.be](mailto:adrien@calvaer.be)

La Commune d'Esneux met en vente 22 lots de bois sur pieds pour un volume total de 189 m<sup>3</sup> de grumes et houppiers situés dans diverses parcelles de la forêt communale d'Esneux, constitués de feuillus et 18 lots de stères coupés. Le bois provient des lieux-dits "Plain de Wadremont-Est", "Arboretum de Tessenire" et "Pisserote Sud".

La vente sera effectuée conformément au cahier général des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts et aura lieu à Esneux, selon les modalités arrêtées par le Collège communal. Les lots invendus seront remis en vente 14 jours après la première vente.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 octobre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

« Les forêts communales étant certifiées PEFC, une attention particulière est apportée par le DNF pour proposer aux autorités communales une régénération la plus appropriée via la régénération naturelle et/via la plantation avec des essences adaptées au milieu et aux chargements climatiques. », explique Adrien Calvear, échevin des eaux et forêts.

## ACTIONS LOCALES ZD 2024 - MANDAT INTRADEL

Environnement - Pauline Gobin

0474.138.105 – pauline.gobin@gmail.com

La Commune a mandaté l'intercommunale Intradel pour mener des actions Zéro Déchet locales en 2024. Le Zéro Déchet est un mouvement de protection de l'environnement qui vise à réduire les gaspillages de ressources, la quantité de déchets émis et leur toxicité.

Le mandat avec Intradel va permettre de garantir d'année en année une cohérence des messages véhiculés par des campagnes, de réaliser des économies d'échelle lors d'achats de fournitures. De plus, 60% du montant dépensé sera subsidié par la région et les 40% restant seront pris en charge par Intradel.

Deux actions Zéro Déchet ont été proposées par Intradel. La première action est une campagne de sensibilisation à la lutte contre la fast fashion.

La fast-fashion est une mode rapide, jetable, qui pousse à acheter plus de produits à bas coûts qui bradent les conditions de travail, les salaires et la santé des travailleurs depuis la chaîne de production à la vente en magasin ou en ligne. Afin de sensibiliser au mieux les habitants, plusieurs ateliers seront mis en place tel qu'un atelier de réparation, un atelier d'Upcycling (teintures et transformations de vêtements), un atelier de conseils en image à partir de vêtement de seconde main en collaboration avec TERRE, OXFAM, les magasins des seconde main locaux...

La deuxième action est une campagne de sensibilisation au compostage à domicile. En complément à la campagne de sensibilisation menée par la Copidec, Intradel propose des ateliers de compostage à domicile à destination des citoyens. Ceux-ci comprendront deux séances pour les aider à passer de la théorie à la pratique.

Tout comme la campagne textile, le nombre d'ateliers sera défini au prorata du nombre d'habitants par commune et seront organisées à partir du printemps 2024 jusqu'à la fin de l'année.

Cette campagne de sensibilisation au compostage à domicile sera poursuivie en 2025 par la formation de guides composteurs afin d'avoir des relais locaux et ainsi promouvoir ces pratiques de manière continue.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 octobre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

## AMÉNAGEMENT ANTI-CRUES RUE DU LAVEU

*Marchés publics - Pierre Georis*

0498.581.013 – [pierre.georis@gmail.com](mailto:pierre.georis@gmail.com)

La Commune a décidé de réaménager une portion de la rue du Laveu. En effet, certains habitants situés au début de la rue se retrouvent inondés en cas de fortes pluies. La pente de la route sera inversée sur une longueur de cinquante mètres. De cette manière, lorsque les filets d'eau satureront, l'eau débordera et sera naturellement dirigée vers le ruisseau le Gobry. Là où la canalisation enterrée passe en canalisation à ciel ouvert.